

Le casino et Bois-sacré au menu des élus

Les élus se réunissent en séance publique du conseil municipal demain, à partir de 8 h, à l'hôtel de ville. Trente-cinq points sont inscrits à l'ordre du jour. Il faut en retenir, notamment, la demande faite aux élus de donner un nouvel avis favorable à la demande de transfert du casino Joa, du site des Sablettes vers le site des anciens chantiers navals. Un avis que les élus ont déjà donné, mais qui doit être re-

nouvelé depuis que le casinotier a obtenu, le 22 juillet dernier, une nouvelle autorisation d'exploiter des jeux - après l'annulation de la précédente prononcée par le tribunal administratif en début d'année (*lire nos éditions précédentes*).

Si le sujet devrait faire consensus, un autre texte pourrait, lui, susciter davantage de débat. Il s'agit d'une convention avec la société Corniche du Bois-sacré, concer-

nant le financement d'un nouveau giratoire sur la corniche Giovannini, pour un coût d'environ 208000 €.

Un rond-point à la charge du constructeur

En effet, comme elle en a pris l'habitude, la Ville fait participer les promoteurs aux aménagements de voirie liés à leur projet. C'est le cas, ici, pour le projet immobilier sur Bois-sacré (352 lo-

gements), qui sera prochainement soumis à enquête publique et dont l'ampleur inquiète nombre de Seynois. De même, une convention identique est prévue avec l'aménageur du futur magasin Gifi, avenue de Londres, aux Playes.

La séance se conclura par la présentation du bilan carbone des services et du patrimoine de la Ville, par Denise Reverdito, adjointe à l'urbanisme.